

# DIFFICULTÉS D'AUDITION

## Pourquoi et comment solliciter l'aménagement de votre poste de travail ?

LE MESSAGEUR

**Participation à des réunions, à des formations, utilisation du téléphone, de la visio, échanges du quotidien, accès aux alertes... Et si vous pouviez bénéficier d'aménagements dans toutes les situations de travail où la communication est difficile d'accès ou fatigante ?**

Avec une surdité, quel que soit son niveau, l'accès à la communication est mis à mal par de nombreux obstacles. Trop souvent, l'aménagement s'arrête aux aides auditives et vous devez vous débrouiller tant bien que mal. Pourtant, après cette étape essentielle, il est possible d'aller plus loin en agissant sur :



**L'amélioration du son**, notamment grâce à la connectivité des aides auditives



**L'apport de sous-titres** en temps réel quand le son ne suffit pas



**L'implication des collègues** dans des habitudes de communication inclusives.

Au Messageur, nous combinons ces ingrédients et intervenons en coopération avec des acteurs du maintien dans l'emploi, avec votre employeur et avec votre audioprothésiste ou votre régléur pour mettre en place les conditions qui vous permettront de déployer vos potentiels à égalité de chances.

ZÉRO ESQUIVE · ZÉRO RENONCEMENT  
ZÉRO ESQUIVE · ZÉRO RENONCEMENT

OBJECTIF  
**ZÉRO**  
RENONCEMENT!

## NOTRE APPROCHE SINGULIÈRE

Dans nos prestations, au Messager, nous visons toujours le « zéro esquive, zéro renoncement » : nous intervenons à vos côtés pour rendre accessibles toutes les situations de communication, non pas en évitant les interactions mais en les rendant inclusives et moins fatigantes.

“J’ai rencontré le Messager lors de mon arrivée dans ma nouvelle entreprise. Il y a eu à partir de ce jour un avant/après. Avant, je pensais que ma surdité était une fatalité que je ne devais « imposer » à personne. Je passais donc mon temps à compenser, à bluffer, à éviter les situations à risques et j’étais donc très anxieuse.

Quand le Messager m’a dit qu’il était possible de faire autrement, j’étais effrayée de ce changement. Grâce à l’adaptation de poste proposée j’ai découvert une nouvelle vie. Une vie moins fatigante, indépendante et pleine de possibilités. Jamais je ne reviendrai en arrière !”

**COLINE**  
INGÉNIEURE QUALITÉ



“ Les solutions apportées par Le Messageur ont été bénéfiques à plusieurs niveaux. Les différents équipements dont je bénéficie ont amélioré la compréhension générale de mes interlocuteurs, que ce soit au téléphone, en réunion ou en rendez-vous. Une meilleure compréhension, c'est moins de stress et moins de fatigue.

La sensibilisation a aidé mes collègues à mieux comprendre les difficultés liées à la surdité, ce qui a généré plus de bienveillance de leur part, mais également plus de facilité à mon niveau pour exprimer mes difficultés. Toute cette démarche m'a permis d'être beaucoup plus décomplexée par rapport à ma surdité. ”

**FABIENNE**

CHARGÉE D'ÉTUDES



“ C'est par mes activités au sein d'une association de malentendants que j'ai rencontré Le Messageur et expérimenté des outils qui facilitent l'accès aux discussions. Cette découverte m'a donné envie d'atteindre la même qualité de communication dans mon travail.

J'utilise dorénavant des équipements adéquats pour les réunions, le téléphone, les visioconférences et les conversations du quotidien. Mais surtout, Le Messageur a entraîné toute mon équipe dans la démarche : mes collègues ont pris conscience de mes difficultés et adopté de nouvelles habitudes qui simplifient nos échanges. “

**EMMANUEL**

RÉDACTEUR DE MARCHÉS PUBLICS



# LES ÉTAPES D'UNE ADAPTATION DE POSTE

Vous vous sentez prêt·e ? C'est tout un parcours qui débute mais le jeu en vaut la chandelle !

## 1 Vous sollicitez une « RQTH »

Dès lors que la perte auditive provoque des difficultés dans l'exercice de votre profession, vous pouvez solliciter, auprès de la MDPH de votre département, une RQTH : « Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ». C'est un sésame incontournable pour vos futures démarches. Pour l'obtenir, vous devez compléter un dossier et fournir un certificat médical comportant un audiogramme récent, réalisé sans aides auditives par votre médecin ORL.

## 2

### Vous informez votre employeur de votre besoin

Sollicitez le service des ressources humaines de votre entreprise (ou à la mission handicap) pour lui faire part de votre souhait de bénéficier d'un aménagement de votre poste de travail.

## 3

### Vous consultez la médecine du travail

Avec le médecin du travail, vous abordez les situations qui posent des difficultés pour qu'il prescrive un aménagement de votre poste de travail.

**CE QUE PRÉVOIT LA LOI** Les entreprises de plus de 20 salarié·es ont l'obligation d'embaucher des personnes ayant une RQTH à hauteur d'au moins 6% de leur effectif et d'effectuer les démarches pour aménager leur poste de travail.

## 4 **Votre employeur se met en lien avec les organismes financeurs et de maintien dans l'emploi**

Votre entreprise bénéficie de l'accompagnement de partenaires experts en maintien dans l'emploi et de financements dédiés à votre aménagement de poste (sous réserve que vous lui transmettiez votre RQTH). Le Messageur se tient également disponible à cette étape pour échanger avec votre employeur.

## 5 **Le Messageur vous fait tester des solutions**

Après s'être informé auprès de votre audioprothésiste et du conseiller en maintien dans l'emploi, Le Messageur vient sur place, dans votre entreprise pour vous faire tester des solutions. De cette manière, vous évaluez celles qui répondent le mieux à vos besoins pour chaque situation.

## 6 **Vous validez les préconisations**

Le Messageur rédige un rapport des préconisations avec les dispositifs sélectionnés. Elles sont validées par vous, puis par le médecin du travail avant de recevoir l'accord de financement.

## 7

## **Le Messageur vous forme au matériel et implique vos collègues**

Nous revenons pour vous livrer le matériel et vous former à son utilisation. Puis nous intervenons auprès de vos collègues pour qu'ils s'approprient les enjeux d'accessibilité et s'engagent dans la mise en place durable des habitudes de communication inclusives définies ensemble.

## 8

## **Le Messageur vous accompagne dans le maintien de conditions de communication optimales**

Sur demande, Le Messageur réalise ensuite des entretiens réguliers (et avec de l'accessibilité !) pour répondre aux nouvelles problématiques qui peuvent se présenter et vous accompagne dans la mise en place des stratégies qui permettront de les surmonter.

# LE MESSAGEUR

## QUI SOMMES-NOUS ?

À la surdit , on associe souvent la langue des signes, au point d' clipser une autre r alit  : celle des personnes malentendantes ou sourdes qui communiquent oralement, utilisent le son, portent souvent des appareils auditifs ou des implants cochl aires.

Leur quotidien professionnel est jalonn  de situations dans lesquelles il est impossible de comprendre la parole, ou alors au prix d'efforts  puisants : environnements bruyants, interlocuteurs multiples, t l phone... Ces difficult s sont invisibles, tr s peu connues et reconnues.

L'aventure de la Scop Le Messageur a commenc  en 2012   partir de ce constat et d'une rencontre bretonne-normande entre deux passionn s, Jean-Luc Le Goaller et Samuel Poulingue, issus de projets associatifs d di s   l'accessibilit  pour les personnes malentendantes.

Au fil des ann es et bient t rejoints par une  quipe de r ve, nous avons explor , exp riment , miniaturis ... jusqu'  mettre au point des outils innovants et une d marche d'accompagnement in dits qui cr ent les conditions d'une accessibilit  efficace et durable !



CONTACTEZ-NOUS

[contact@lemessageur.com](mailto:contact@lemessageur.com)

06 40 79 08 72

& RETROUVEZ-NOUS  
SUR LA TOILE !

[lemessageur.com](http://lemessageur.com)



R DACTION : LE MESSAGEUR / MISE EN PAGE : ELLLLSA